



La compétition de chasse sous-marine annulée

La fronde des pêcheurs plaisanciers a empêché ce rassemblement, comptant pour la Breizh cup 2017, de se dérouler. Aucun plongeur n'a été vu sur le site hier matin, au Courégant.

Ils avaient promis d'empêcher les chasseurs sous-marins d'accéder au port. Ils ont tenu parole. Hier matin, il n'y avait que des pêcheurs plaisanciers au Courégant. Là où la compétition de pêche sous-marine devait se dérouler. Elle a donc été purement simplement annulée.

L'annonce de cette manifestation en début de semaine avait vivement fait réagir les pêcheurs-plaisanciers du petit port Plômeurois (lire *Ouest-France* du 15 juin). Cette épreuve devait compter pour la 3^e manche qualificative de la Breizh Cup 2017 et servait également de manche de la Coupe de France.

« Le port ne vous sera pas ouvert »

Les pêcheurs-plaisanciers avaient alors annoncé leur ferme intention de manifester contre ce rassemblement, organisé par le RCSE, le Royale Club Sub d'Étel. « **Le port ne vous sera pas ouvert. Tous les pêcheurs professionnels et les associations des environs de la Fédération nationale des pêcheurs-plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) seront présents sur terre comme sur mer** », avait annoncé Bernard Brézulier, président des Pêcheurs-plaisanciers du Courégant, dans un mail à destina-



Les pêcheurs plaisanciers du Courégant ont réussi à faire annuler la compétition de chasse sous-marine qui devait se tenir, dimanche, dans leur port Plômeurois.

tion du RCSE.

Si le comité d'accueil était bien pré-

sent dès 8 h, avec l'appui de représentants des associations locales

de pêcheurs plaisanciers de Lorient, Hennebont et Larmor-Plage ou encore du port voisin de Lomener avec la Sonalom, aucun concurrent n'a été en revanche vu sur place.

« La ressource est épuisée »

« Il faut bien comprendre que nous n'avons rien contre les chasseurs sous-marins, tient à préciser Bernard Brézulier. C'est l'organisation de concours qui nous pose problème. Qui dit concours, dit gagne donc rechercher à pêcher le maximum de poissons. Depuis longtemps, au niveau de la pêche plaisance, nous avons supprimé, de notre plein gré, ce type de concours. La ressource est épuisée. Il est nécessaire qu'il y ait une prise de conscience générale du problème et que les autorités politiques s'en saisissent. De plus, la loi impose de pêcher uniquement pour sa consommation personnelle. Le poisson ne peut ni être vendu ni distribué comme l'avaient annoncé un temps les organisateurs de cette compétition. »

Contacté, Martial Josso, président du Royale Club Sub d'Étel, n'a pas donné suite à nos sollicitations.